



## **Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2016 Compte-rendu validé par l'AGO du 1<sup>er</sup> juin 2017**

**Lieu : Parc des Expositions de Saint-Etienne**

Patrick Berger, Président National, ouvre la séance en remerciant la section régionale Rhône-Alpes - Auvergne de son accueil chaleureux.

Pour être valablement constituée, l'Assemblée Générale doit réunir au moins un dixième (1/10<sup>ème</sup>) des membres de l'Association, à jour de leur cotisation le jour de l'Assemblée Générale.

L'Association compte à ce jour 4654 adhérents dont 1289 non à jour, soit 3365 adhérents à jour de cotisation. Le quorum est donc de **337**.

Nous sommes aujourd'hui **151** présents et avons reçu **225** pouvoirs. Soit **376** voix. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut se tenir en toute légalité.

### **I-Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 11 juin 2015 (téléchargeable sur le site [www.aitf.fr](http://www.aitf.fr))**

Patrick Berger demande s'il y a des remarques sur le projet de compte-rendu. Sans remarques, il est procédé au vote.

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

### **II-Activités du Bureau National, des Groupes de Travail et de la Commission des Aînés**

Patrick Berger fait un point général et précise que certains groupes de travail ont changé d'animateur. Il remercie Franck Siegrist et Pascale Gourney pour leur action auprès des Groupes de Travail ainsi que les animateurs nationaux.

François Collin, animateur de la commission des Aîné(e)s, fait un bilan et présente les projets en cours.

### **III-Approbation du Rapport moral présenté par le Secrétaire Général**

A chaque Assemblée Générale le Secrétaire Général est tenu de présenter le rapport moral de l'activité de l'association depuis la dernière Assemblée Générale.

Toutefois avant de présenter le bilan global de l'action de notre association, le Secrétaire Général, Claude Mainpin, propose de rendre hommage aux collègues dont nous avons eu connaissance de la disparition.

Il s'agit de :

- Jean-Pierre Bouric de Bretagne - Pays de la Loire
- Bernard Carini d'Île-de-France
- Gilbert Halm de Provence
- Jean-Marie Olivier de Provence
- Alain Pailhere de l'Est

En mémoire de ces collègues disparus, une minute de silence est observée.

Le 11 juin 2015, l'Assemblée Générale annuelle s'est tenue au Centre de Congrès Pierre Baudis de Toulouse en présence de 294 adhérents à jour de cotisation disposant de 314 pouvoirs.

Depuis ces Rencontres Nationales de l'Ingénierie Publique de Toulouse, les 11 et 12 juin, cette année écoulée a été très dense pour l'association.

Le rapport d'activité 2015 étant mis en ligne sur le site [aitf.fr](http://aitf.fr) et disponible à l'entrée de la salle, l'activité de l'association depuis la dernière Assemblée Générale est retracée par le Secrétaire Général de la manière suivante :

Sous la présidence de Patrick Berger, se sont réunis :

- le Bureau National, huit fois à Paris, les 25 juin, 10 septembre, 8 octobre, 19 novembre et 11 décembre 2015, les 21 janvier, 17 mars et 14 avril 2016 et deux fois à Saint-Etienne, les 10 février et 18 mai
- le Conseil d'Administration deux fois, à Paris, le 12 décembre 2015 et à Saint-Etienne le 18 mai 2016
- le Comité Technique National, à Paris, le 9 septembre 2015
- la Commission carrière une fois, à Paris, le 12 décembre 2015
- les président(e)s de région deux fois, à Paris, le 11 décembre 2015 et à Saint-Etienne le 18 mai 2016

- les trésoriers régionaux, à Toulouse, le 11 juin 2015.

Comme chaque année paire, conformément à nos statuts, 2016 est année d'élection. Ces élections permettent le renouvellement des instances dirigeantes tant régionales que nationales.

Au niveau des Régions, l'Assemblée Générale doit être réunie au plus tard le 31 octobre.

Au niveau national, l'élection par l'ensemble des adhérents de 4 collègues pour un mandat de 4 ans au Conseil d'Administration est lancée. Le vote se fait par correspondance ; tous les adhérents ont reçu l'appel à candidature et pouvaient postuler au plus tard le 30 avril dernier. Sept collègues ont fait acte de candidature. Il s'agit de (par ordre alphabétique) : Pascal Andrieux, Jean-Pierre Auger, Olivier Carles, Hubert Degoul, Jean-Pierre Schang, Franck Siegrist, Pascal Viez.

Le matériel et les consignes de vote, en cours d'impression, vont être acheminés par voie postale courant juin.

L'importance de voter et de faire voter est rappelée et la date limite indiquée : le 30 septembre 2016.

Le dépouillement sera réalisé le 4 octobre sous la présidence du Comité des Sages, conformément à nos statuts.

De manière à poursuivre et renforcer notre politique de partenariat, de nouvelles conventions ont été signées :

- avec Humanité et Biodiversité le 11 juin 2015 à Toulouse
- avec l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris le 11 juin 2015 à Toulouse
- avec Clear Channel France le 11 décembre dernier à Paris
- et nous adhérons, depuis le 12 février 2016, au Partenariat Français pour la Ville et les Territoires qui consacre son action à la valorisation de l'expertise des acteurs français du développement urbain à l'international.

A l'occasion de nos Rencontres Nationales 2016, de nombreux partenariats ont été activés, particulièrement avec la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole qui nous accueillent mais aussi avec le Département de la Loire, l'AMF, le CEREMA, la Cité du Design, le CNFPT, l'Ecole des Mines, l'EIVP, l'INSERM, la 27<sup>ème</sup> Région, la MNT et bien sûr OPAS.

Notre manifestation se déroule sous le double parrainage de Mesdames Annick Girardin, Ministre de la Fonction Publique et Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat chargée du Numérique et sera inaugurée par Madame Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'Habitat Durable.

Notre revue « *le magazine de L'ingénierie territoriale* » a atteint un niveau de qualité que beaucoup nous envient.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015, Catherine Guillemain n'est plus notre déléguée générale. Une répartition de ses tâches a été organisée entre Evelyne Schaeffer,

Johanna Petit et Florence Frings. Cette réorganisation a permis quelques économies puisque nous avons mis fin au bail de location avec le Cabinet Landot d'un bureau et d'une salle de réunion, à Paris. Dorénavant, les réunions se déroulent à Paris à l'EIVP, à la MNT, ou à l'AMF qui mettent gracieusement leurs installations à notre disposition.

Notre nouveau site est opérationnel et mis à jour régulièrement. Vous pouvez le consulter et tout particulièrement l'agenda commun aux instances nationales, à toutes les régions et aux Groupes de Travail.

Avant de laisser la parole à Gabriel Hauser, chargé de mission Assurances AITF, pour évoquer nos relations et nos actions en termes d'assurance, le Secrétaire Général souligne l'implication quotidienne des membres du Bureau National pour que notre Association soit connue, reconnue et écoutée et tout particulièrement l'engagement de notre Président Patrick BERGER qui ne fait pas exception à ses prédécesseurs en ne ménageant pas sa peine.

*Le rapport moral est mis au vote et adopté à la majorité moins une abstention.*

#### Au sujet des assurances

#### **La SMACL :**

L'AITF offre diverses prestations, et, entre autres, en cas de besoin les garanties souscrites par l'AITF auprès de la SMACL dans le cadre d'un contrat de groupe (nettement plus avantageux qu'une souscription individuelle).

Ces garanties souscrites par l'AITF pour ses adhérents sont contractées pour nous couvrir en cas de difficulté, dans l'exercice de notre profession.

##### **1 – la protection juridique**

La garantie protection juridique vise à défendre les intérêts des carrières des ingénieurs mis en cause au titre de leur fonction, ou à exercer le recours pour la réparation de dommages subis dans le cadre de leur fonction. Par contre il est normal que ces garanties couvrent la seule sphère professionnelle, excluant de fait les risques d'intérêts privés.

Cette garantie prévoit également les conseils juridiques, mais ces derniers, en raison du monopole en la matière des avocats, entrent dans le cadre de procédures engagées.

Ce contrat a pour objet d'assurer votre défense devant les tribunaux et instances juridictionnelles.

##### **2 – la garantie perte de revenus / pertes financières**

La garantie responsabilité civile et matérielle souscrite par l'AITF pour ses adhérents, vise à garantir les incidences pécuniaires des sinistres de carrière (démontrées par actes décisionnels administratifs type arrêté)

C'est auprès du chargé de mission "Assurances AITF", actuellement Gabriel Hauser, que les adhérents doivent solliciter leur demande motivée des garanties souscrites par l'AITF pour ses membres à jour de leur cotisation.

Cette démarche a été cadrée dans une procédure mise en place entre SMACL et AITF pour éviter les abus.

## **Sollicitations 2015 :**

Les sollicitations auprès du chargé de mission "Assurances" de l'AITF ont été en 2015 au nombre de 163 (contre 197 en 2014), lesquelles ont fait l'objet :

- de 61 sollicitations (63 en 2014) transmises à la SMACL par l'AITF, dont 58 pour une protection juridique ou un conseil juridique, et 3 pour une perte de revenus
- de 39 sollicitations (54 en 2014) nécessitant une réponse de la Commission Carrières, via Arnaud Bonnin, car relevant d'une problématique de carrière ou d'un conseil relevant de la compétence de la Commission Carrière sans pour autant avoir le besoin d'un recours via la Protection Juridique
- de 17 rejets (24 en 2014) pour non adhésions à jour à l'AITF
- de 21 sollicitations (28 en 2014) traitées directement par le chargé de mission sous forme de démarche à entreprendre au sein de sa collectivité (demandes relevant de la protection fonctionnelle)
- de 9 sollicitations (12 en 2014) traitées directement par le chargé de mission sous forme de conseils ou de démarche à entreprendre au sein de sa collectivité (exemples des demandes relevant d'un conseil pour un accident de service, un accident de trajet, une démarche vers la médecine de prévention).

Pour mémoire, chaque sollicitation représente en moyenne, et selon le dossier ou l'humain adhérent, après vérification de l'adhésion du demandeur :

- des échanges de 2 à 4 courriels pour les sollicitations ayant fait l'objet d'une saisie de la Commission Carrière
- des échanges de 1 à 4 courriels ou entretiens téléphoniques pour les sollicitations traitées directement par le chargé de mission assurance
- des échanges de 4 à 8 courriels, plus des entretiens téléphoniques pour les sollicitations transmises à la SMACL par l'AITF.

En 2015 la « SMACL Paris Protection Juridique » a enregistré 58 sinistres ayant fait l'objet d'une ouverture de dossier pour des suites juridiques, et la « SMACL Niort RC Indemnisations » a enregistré 3 sinistres ayant fait l'objet d'une ouverture de dossier dans le cadre de la garantie "pertes de revenus, pertes financières".

Ces demandes faites par nos adhérents AITF à jour de leur cotisation concernent :

<b>SINISTRES : DESIGNATIONS</b>	<b>NOMBRE 2015</b>	
· sollicitations AITF relevant d'une protection juridique - demandeurs non adhérents ou radiés après vérification du fichier	17	
· sollicitations AITF relevant d'une protection fonctionnelle - conflits hiérarchiques manifestes	21	
· sollicitations AITF relevant d'un conseil COMCAR	39	
· sollicitations AITF relevant d'un conseil pour un dossier conflictuel ne relevant ni de procédure juridique Smacl, ni de la Comcar	16	
· sollicitations AITF relevant d'un conseil pour un accident de service, un accident de trajet, une démarche vers la médecine de prévention, ou le document unique	9	102
<b>· sollicitations AITF relevant de la garantie perte de revenus</b>	<b>3</b>	<b>61</b>
<b>· sollicitations AITF relevant de la protection juridique SMACL</b>	<b>58</b>	
<i>dont :</i>		
· <i>dossiers ouverts mais sans suite immédiate</i>	4	
· <i>conseils / procédures juridiques</i>	19	
· <i>litiges/conflits avec l'employeur</i>	11	
· <i>Régime indemnitaire/NBI</i>	3	
· <i>conditions de travail</i>	3	
· <i>harcèlement moral</i>	6	
· <i>accident de travail / de service / maladie professionnelle</i>	2	
· <i>accident de circulation durant temps de travail</i>	0	
· <i>accident de travail d'un tiers</i>	0	
· <i>ouverture de dossier à titre conservatoire</i>	0	
· <i>mise en place d'astreintes</i>	1	
· <i>mesures/procédures disciplinaires</i>	4	
· <i>changements d'affectation</i>	1	
· <i>Litiges carrière</i>	3	
· <i>recours contre avis de la CAP</i>	0	
· <i>Cumul d'activités</i>	0	
· <i>Corruption/favoritisme/détournement de fonds</i>	1	58
· <i>Fin détachement emploi fonctionnel</i>	3	
· <i>décharge de fonctions</i>	0	
· <i>Fin de convention de mise à disposition</i>	0	3
<b>Total des demandes 2015</b>	<b>163</b>	

<i>cumul des dossiers traités par : SMACL Paris Protection Juridique</i>	58	
<i>cumul des dossiers traités par : SMACL Niort RC Indemnisations</i>	3	

#### **IV-Approbation du rapport financier présenté par le trésorier général**

Présentation d'un powerpoint. *Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.*

#### **V-Approbation des comptes 2015**

Présentation d'un powerpoint. *Les comptes sont mis au vote et adoptés à la majorité moins une abstention.*

#### **VI-Quitus aux trésoriers**

Le rapport des vérificateurs de gestion est mis au vote et *adopté à l'unanimité.*  
Mis aux voix, quitus est accordé au Trésorier Général, Jean-Pierre Schang et au Trésorier Général Adjoint, Julien Graindorge, *à l'unanimité.*

#### **VII-Orientations générales de l'Association**

Patrick Berger annonce que les prochaines rencontres se dérouleront au Havre les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2017.

#### **VIII-Orientations budgétaires 2017- Cotisations 2017**

Budget prévisionnel 2017 : 852 k€

Jean-Pierre Schang propose que le montant de la cotisation 2017 soit maintenu à son niveau actuel : *adopté à l'unanimité.*

#### **IX-Communication de l'Association**

Olivier Carles communique sur le site internet de l'association et indique que toute demande doit être rapportée à Evelyne Schaeffer.

Patrick Berger adresse ses salutations à Jean Millet, doyen de l'association (96 ans) et présent à l'Assemblée Générale.

#### **X-Questions diverses**

Statut et carrières : un recours est engagé par l'AITF sur 4 points :

- Qualité du diplôme
- composition du jury
- Examen professionnel contingenté
- Durée de la formation

La séance est levée par le Président National à 10h30